



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE ORDINAIRE

Séance du 08 Septembre 2022
à 20 heures 30 minutes- Salle du Conseil Municipal

Date de convocation : 1^{er} Septembre 2022

Le huit Septembre deux mille vingt-deux, à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Madame **Isabelle COLLIGNON-MATHIEU, Maire**.

Étaient présents : Michel HERBY, Isabelle COLLIGNON MATHIEU, Andrée BRUNET, Stéphane LASCAUX, Martine HAMITI. Jonathan MORGADO, Michel STREIFF, Didier PIERSON, Amélie MARCHAL

Étaient excusés : Frédéric DEMOISSON, Justine PAPA

A été nommé comme secrétaire de séance : M. Michel HERBY

N° 2022-032 : DEMANDE SUBVENTION DE LA BIBLIOTHEQUE DE BAYONVILLE (FESTIVAL DU CONTE « COLPORTEURS D'HISTOIRES)

Madame le Maire présente la demande de l'Association Bibliothèque Gabriel Gobron concernant une demande de subvention pour le festival du conte « Colporteurs d'histoires » 2022.

L'association sollicite une aide de 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ayant voté

8 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

Décide de verser une subvention de 50 € considérant que des personnes de Waville peuvent en bénéficier, mais regrettant qu'aucune manifestation ne soit organisée sur la commune de Waville.

N° 2022-033 : DECISION SUITE AU JUGEMENT DANS LE DOSSIER DU LOTISSEMENT MASELLE

Vu la décision du juge de la mise en état auprès du Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY en date du 15 juillet 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide, de faire appel de l'ordonnance rendue le 15 juillet 2022 par ledit juge de la mise en état.

Décide de Mandater Maître Julien JACQUEMIN Avocat associé de la selarl AVOCATLOR pour le représenter dans cette affaire.

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant au dit-dossier.

Fait à WAVILLE
Le 08 Septembre 2022

Le Maire,
Isabelle COLLIGNON-MATHIEU